

LE RADICALISME ET LE SOCIALISME...

Première partie:

Le Comité central de la Fédération ouvrière du district de Courtelary m'ayant honoré d'une invitation à donner une conférence publique, j'ai choisi comme sujet de cette conférence: *le Radicalisme et le Socialisme*.

Le parti radical, dans tous les pays, se présente au peuple comme le parti le plus avancé, le plus conforme aux intérêts populaires, tandis qu'il veut faire passer les tendances socialistes, soit comme une folle tentative, soit comme une combinaison criminelle de gens misérables et envieux.

Poussé par les événements de ces dernières années, le parti radical a fini toutefois par s'affubler d'un manteau socialiste couleur rose, et, selon les circonstances électorales, on fait miroiter aux yeux du peuple certaines réformes sociales des plus anodines, mais que l'on fait passer pour des panacées. Je crois donc qu'il n'est pas inutile de mettre en présence les tendances radicales et celles du socialisme, non-seulement, d'une manière générale, mais en les examinant parallèlement sur chacun des points essentiels qui constituent notre vie économique et politique.

Il est clair que, dans ce travail, je dois faire abstraction de toutes les petites nuances locales, et que je dois m'en tenir aux manifestations générales des partis.

Le parti radical ne porte pas partout la même dénomination; en Suisse, par exemple, dans la politique fédérale, le parti avancé s'intitule parti radical; en politique cantonale, dans certains cantons, le parti avancé prend le nom de démocrate, dans d'autres celui de radical, dans la plupart celui de libéral. Ces diverses dénominations sont toutes des expressions différentes de cette même tendance à opérer les réformes en conservant les bases actuelles de l'ordre économique et politique.

Le socialisme, aujourd'hui, n'est plus l'expression de telle ou telle école systématique; par le mouvement général des classes ouvrières, par l'*Association internationale des travailleurs*, par la *Commune de Paris*, le socialisme est devenu l'expression des tendances des masses travailleuses, non seulement à améliorer leur position, mais à s'émanciper complètement de la domination et de l'exploitation bourgeoises.

Maintenant que nous nous sommes reconnus, abordons le terrain pratique; nous nous reconnâtrons mieux encore.

Ce qui constitue le fond essentiel de l'existence des individus et de l'humanité, c'est certes la question économique, la question du pain. C'est par elle que j'aborderai cette étude.

En plaçant en première ligne la question économique, nous nous trouvons tout d'abord en contradiction avec toutes les nuances du parti radical. Chez les hommes d'État comme chez les hommes de l'Église, nous constatons un souverain mépris pour ces misérables questions matérielles, tandis qu'ils exaltent les questions politiques et religieuses. L'idéal de l'humanité, selon eux, ce n'est pas une constitution scientifique de la propriété, de la production, de l'échange, de la circulation, c'est un État puissant, une Église consolatrice des misères de ce monde.

Les politiciens aussi bien que les théologiens sont impuissants à arrêter la marche des événements, et nous constatons que les questions économiques s'imposent chaque jour davantage, tandis que la décadence réelle des États et des Églises, malgré leur puissance artificielle actuelle, devient inévitable.

Qu'entend-on par questions économiques? Ce sont les questions se rattachant à la constitution de la propriété, à la production, à la consommation des richesses.

La question de la propriété est fondamentale. De la solution qu'on lui donne dépendent toutes les notions, le développement pratique de l'organisation de la société humaine. Une fois cette question bien élucidée, et toute équivoque devenue impossible sur ce point, les autres questions, loin de nous paraître insolubles, se présenteront comme des questions secondaires dont la solution ne sera plus que la conséquence de la solution donnée au problème de la propriété.

Le parti radical, au point de vue de la propriété, est aussi conservateur que le parti le plus rebelle à toute amélioration sociale. La propriété individuelle est un dogme consacré du programme radical, et nous avons vu, dans ces dernières années, l'association radicale par excellence, - la *Ligue de la paix et de la liberté* - se montrer, sur ce terrain, aussi conservatrice que n'importe quel congrès d'économistes bourgeois. C'est à cette occasion qu'eut lieu la rupture définitive entre les socialistes révolutionnaires et les radicaux de la *Ligue de la paix et de la liberté*.

La propriété n'est pas considérée par les radicaux comme un fait qui se modifie, qui se transforme: c'est à leur yeux une chose immuable, et la forme d'appropriation individuelle est estimée comme absolument légitime, en dehors de toute contestation. En effet, disent les radicaux aussi bien que les conservateurs, si vous enleviez au travail le stimulant de l'appropriation individuelle, vous arrêteriez la production, et l'humanité retomberait dans la plus sauvage barbarie.

C'est l'argument essentiel, contenant en lui toutes les autres objections, qu'on offre à une transformation de la propriété.

Si nous observons les choses, nous remarquons que les faits démentent absolument l'argumentation des partisans de la propriété individuelle. Nous laisserons de côté les diverses transformations qu'a subies la constitution de la propriété durant l'histoire, et nous étudierons ce que nous pouvons voir de nos propres yeux.

Prenons les deux manifestations essentielles de l'activité humaine; l'agriculture et l'industrie.

Si les paysans n'étaient pas propriétaires individuels du sol qu'ils cultivent, nous dit-on, ils n'auraient point d'intérêt à faire fructifier le sol, et l'une des sources essentielles de l'existence humaine serait tarie. D'après cet argument, tous ses cultivateurs sont censés être propriétaires du sol qu'ils cultivent. Les statistiques de tous les pays nous apprennent cependant que le paysan-propriétaire devient de plus en plus une exception, et que dans certains pays, la grande propriété est le fait dominant. Dans d'autres, où la petite propriété est encore dominante, l'agriculteur est dans un état d'infériorité frappante, les propriétés des paysans sont grevées d'hypothèques, et peu à peu le grand capital les ruine et s'enrichit de leurs dépouilles.

La science condamne irrévocablement la petite culture et démontre, par une observation rigoureuse et par l'expérimentation, les avantages de la grande culture. Or, la grande culture n'est possible qu'avec la grande appropriation. Voici à ce sujet un passage remarquable d'un rapport présenté par la Section Bruxelloise au Congrès général de l'Internationale tenu à Bruxelles en 1868:

«Pour que la terre fournisse aux hommes son maximum de produits, il est nécessaire d'appliquer au travail agricole toutes les connaissances acquises sur le reboisement des montagnes, le défrichement des landes, le dessèchement des terres marécageuses, l'irrigation des terres arides, les assolements, les amendements, les engrais, les prairies tant naturelles qu'artificielles. Or, l'application de ces connaissances n'est possible qu'avec la culture en grand. Ainsi, pour ne parler que des assolements, on sait aujourd'hui que chaque plante ou du moins chaque famille de plantes prend au sol un ou plusieurs sels particuliers; la bourrache et les solanées prennent surtout au sol du salpêtre ou nitrate de potasse, les légumineuses du plâtre ou sulfate de chaux, et ainsi de suite; c'est ce que l'on a appelé la sélection végétale. On sait aussi que les excréments de certains végétaux sont favorables à d'autres végétaux; que, par exemple, les excréments des légumineuses sont très favorables à la bonne venue des céréales; quel est le cultivateur qui ne sait qu'un champ qui aura porté du trèfle est très propre à donner une belle récolte de froment? C'est sur ces données expérimentales, expliquées du reste par la physiologie botanique, qu'est basée la théorie des assolements; mais cette théorie ne peut être appliquée à la petite culture, parce que le petit cultivateur est forcé de planter dans son champ ce qui lui est le plus immédiatement nécessaire, des céréales et des pommes de terre, puis des pommes de terre et des céréales; il ne peut faire alterner ces cultures avec celles des raves, des turneps et des plantes fourragères, dont il n'a que faire.

Et ce que nous disons des assolements est vrai aussi pour les engrais. Les troupeaux de bœufs et de moutons, en même temps qu'ils fournissent par leur chair un des aliments essentiels de l'homme, et par

leur cuir ou leur laine d'utiles vêtements, restituent encore à la terre leur fumier, qui est une des principales matières premières de l'agriculture. Or, les troupeaux exigent de grandes prairies naturelles et artificielles, c'est-à-dire la grande culture.

Envisagez ainsi séparément chacun des grands besoins de l'agriculture moderne, et vous verrez de plus en plus que la satisfaction de ces besoins est impossible avec la petite culture, et que celle-ci conduit directement, malgré tout le courage et l'énergie du paysan, à la stérilisation du sol. Que ceux qui douteraient de ces faits, lisent les belles études comparatives de M. Léonce Lavergne sur l'économie rurale de l'Angleterre, où domine la grande propriété et la grande culture, et sur l'économie rurale de la France, où domine la petite propriété et la petite culture.

Ensuite, la grande culture seule peut donner lieu à de précieuses économies de terrain, de temps et de travail, tandis que la petite culture occasionne une grande déperdition de ressources. Par exemple, le petit cultivateur propriétaire de plusieurs petits lopins de terre, disséminés à travers les champs des voisins, est obligé de perdre une grande partie de son temps à se transporter d'un lopin à l'autre par des chemins excessivement multipliés. Ainsi dans les pays de petite propriété et de petite culture, les passages et servitudes emportent, avec les haies, murailles, clôtures, derrière lesquelles se cantonne le propriétaire méfiant et farouche, une grande partie du sol.

Ce n'est pas tout. Un des faits dominants de la phase économique que nous traversons, c'est l'application de plus en plus étendue de deux grandes forces économiques à la production, dans tous les travaux ou ces forces économiques peuvent augmenter la somme des produits: nous voulons parler de la force collective et de la machine. Devant cette tendance irrésistible, nous avons déjà vu, dans l'industrie proprement dite, une foule de petits patrons et d'hommes établis disparaître devant la concurrence de grands entrepreneurs ou d'associations de capitalistes, qui seuls peuvent employer les grands engins mécaniques et profiter du surcroît de production que fournit le manœuvrement avec ensemble et avec unité d'une légion de travailleurs salariés, combinant leur efforts. Or, s'il est une industrie où la force collective est d'une application nécessaire, c'est à coup sûr l'agriculture; certains travaux agricoles, tels que le défrichement, les vendanges, la moisson, la fenaison, sont même les types par excellence de l'application de cette force. Et s'il est aussi une industrie où l'introduction de la machine est nécessaire et se fera invinciblement, c'est encore l'agriculture. Mais l'application sur une vaste échelle de ces deux grandes forces économiques aux travaux agricoles n'est guère possible avec la petite culture parcellaire, tandis qu'avec la grande culture rien n'est plus facile.

C'est ce qui fait que l'agriculture anglaise est la seule qui, jusqu'à maintenant, se soit servie généralement des nouveaux engins mécaniques. La terre ne demande pas seulement des engrais et des amendements, dit M. Lavergne, elle a encore besoin d'être creusée, ameublie, nivelée, sarclée, assainie, travaillée dans tous les sens, pour que l'eau la traverse sans y séjourner, pour que les gaz atmosphériques la pénètrent, pour que les racines des plantes utiles s'y enfoncent et s'y ramifient aisément. Une foule de machines ont été imaginées pour lui donner ces dernières façons. On a pu se convaincre de l'immense importance de l'industrie des machines aratoires en Angleterre et des débouchés qu'elle y rencontre, par l'étendue qu'elle occupait à l'exposition universelle; on comptait près de trois cents exposants de cette catégorie, venus de tous les points du Royaume-Uni, et, parmi eux, il en est comme les Garrett et les Ransonne, dans le comté de Suffolk, qui emploient des milliers d'ouvriers et font tous les ans pour des millions d'affaires».

La statistique est non-moins concluante.

«En Angleterre, où le servage avait déjà cessé de fait vers la fin du XIV^{ème} siècle, et où dès le XV^{ème} siècle la plus grande partie de la population se composait de paysans libres et propriétaires; où même, d'après Macaulay, à la fin du XVII^{ème} siècle la population agricole formait les quatre cinquièmes de la population totale, - l'œuvre du capital accapareur de la terre, accompagnée des aliénations arbitraires, a marché à si grands pas, que des villages entiers d'agriculteurs ont disparu sans laisser de traces, et que le sol de l'Angleterre appartient aujourd'hui presque tout entier à quelques centaines de familles. En 1770 il y avait encore en Angleterre, en Écosse et en Irlande 250.000 propriétaires fonciers; aujourd'hui il y en a 30.000, et sur ce nombre il en revient 9.000 à l'Irlande. En Écosse le quart du territoire du pays est la propriété de cinq particuliers; parmi ces propriétaires Lord Sutherland figure en première ligne avec 1.326.453 acres.

A l'époque où l'industrie de la laine se montrait plus productive que la culture du blé, 15.000 paysans du comté de Sutherland, qui cultivaient 794.000 acres de terre, en furent chassés de la manière la plus barbare pendant les années 1814 à 1820, pour faire place à un troupeau de 130.000 moutons. Ces pauvres gens, refoulés au bord de la mer, se livrèrent à la pêche pour gagner leur vie; au bout de quelque temps, la pêche leur ayant donné quelque profit, les propriétaires vinrent de nouveau les chasser plus loin, leur enlever leur pêcherie et s'installer à leur place.

Les registres d'impôt, présentés à la Chambre des Communes le 20 juillet 1864, établissent que trois mille particuliers se partagent à eux seuls un revenu annuel de 625 millions de francs, ce qui fait une somme plus considérable que le revenu de toute la population agricole de l'Angleterre et du pays de Galles.

De 1851 à 1861, la concentration de la propriété foncière dans un petit nombre de mains a augmenté en Angleterre de 11%. Dans un meeting qui a eu lieu à Londres le 13 octobre 1869, et où a été fondée une Ligue des travailleurs de l'agriculture, un orateur a signalé le fait suivant: l'aristocratie terrienne en Angleterre compte cinq mille individus, et ces individus reçoivent chaque année de leur fermiers une somme totale de deux milliards et sept cent cinquante millions de francs, ce qui fait pour chacun d'eux un revenu moyen de 550.000 francs.

Si la concentration de la propriété foncière dans la main d'un petit nombre, dit à ce sujet un manifeste des travailleurs anglais, suit toujours le même progrès, la question de la propriété territoriale sera singulièrement simplifiée, comme elle l'était dans l'empire romain, quand Néron laissa errer sur ses lèvres un féroce sourire à la nouvelle que la moitié de la province d'Afrique appartenait à six chevaliers. Arrivée à ce degré extrême de concentration, la question de la propriété terrienne ne peut guère souffrir de difficultés en Angleterre; et elle doit irrévocablement s'y résoudre dans le sens de la propriété collective du sol, parce que le peuple anglais, habitué à la grande culture avec tous ses avantages au point de vue agricole, les assolements, les machines, les amendements, les prairies, les engrais animaux, ne peut pas revenir au morcellement agricole avec ses conséquences: la jachère, la culture à la bêche, le manque d'engrais, la suppression des bestiaux et, par suite, de la viande.

En Belgique, la propriété territoriale tend aussi à se concentrer, bien que dans une progression infiniment moindre qu'en Angleterre, où l'existence du droit d'aînesse favorise énormément cette concentration. Parcourez-y les communes rurales, et presque toujours vous y trouverez un grand propriétaire foncier à qui appartiennent presque toutes les terres du village; le plus souvent ce grand propriétaire terrier commande en maître au village, car il est presque toujours, non-seulement le principal propriétaire des terres arables, mais propriétaire des maisons, maire et chef d'industrie; c'est un véritable seigneur féodal. Lorsque par hasard un lopin resté libre se trouve en vente, c'est le seigneur qui en fait l'acquisition à vil prix, car nul n'oserait lui faire concurrence pour cet achat».

Voilà ce que nous enseigne la statistique sur les pays de grande production et de propriété concentrée. Examinons maintenant la situation des pays de petite propriété.

«Nous lisons dans un article du Courrier Français du 28 février 1868, que le nombre des parcelles de terre en France était alors de plus de 140.000.000. Les cotes foncières, réunissant les parcelles que chaque contribuable possède dans une même commune, étaient en 1858 de 13.118.723 et elles se sont élevées en 1866 à 14.123.117.

Et en même temps que le morcellement continue et que le sol s'émiette, l'hypothèque vient grever de plus en plus le lopin du paysan, de sorte que le paysan n'est souvent que le propriétaire purement nominal du coin de terre qu'il cultive péniblement à la bêche, et dont ses efforts ne parviennent qu'à grand-peine à arracher de quoi payer l'intérêt du capital emprunté pour l'achat de la terre. Aujourd'hui encore, comme du temps où Michelet écrivait le Peuple, on peut dire que lorsque son champ lui rapporte 2, l'usure demande 8, c'est-à-dire que l'usure combat contre lui comme quatre hommes contre un et que chaque année d'intérêt enlève quatre années de travail. Quant à l'hypothèque on sait que près de 12 milliards sont hypothéqués sur le sol français, qui en vaut 48.

En considérant cet appauvrissement de la terre, cet envahissement de l'hypothèque, cette insatiabilité de l'usure, on peut dire que le sol échappe au paysan, que la terre lui glisse des mains et que la propriété fuit devant lui comme une ombre. Et voici qu'en même temps un phénomène nouveau se manifeste: c'est l'association des capitaux appliquée à l'achat du sol, l'anonymat agricole; c'est la constitution d'une nouvelle féodalité terrienne analogue à la féodalité industrielle. Naguère, M. Hubert-Delisle faisait, en pleine séance du sénat français, cette déclaration enthousiaste, dont il ignorait probablement la véritable portée: «Le moment vient où le capital français ne se dépensera plus que pour la France; l'argent revient au sol. Ainsi dans la Gironde on a acheté tout récemment pour 12 millions de propriétés, et presque tous les acquéreurs sont de grands noms financiers. Il y a autant de millions que de propriétaires».

Et les faits de ce genre se multiplient. Encore quelques années, et les chefs féodaux de la finance seront redevenus les chefs féodaux du territoire français. Contre la concurrence que va lui faire l'industrie agricole en grand, le petit cultivateur-propriétaire ne peut lutter; il faut qu'il disparaisse, comme déjà a disparu de l'industrie extractive le petit propriétaire de gisements houillers et de carrières, et comme disparaît chaque jour de l'industrie manufacturière le petit patron on le travailleur indépendant. Pourtant, il lui reste peut-être à lui aussi, comme aux travailleurs urbains, une dernière planche de salut: c'est l'association. Déjà nous voyons quelques premières lueurs d'association apparaître au sein des populations rurales de la France: ce sont quelques sociétés pour l'achat en commun d'engrais ou d'un outillage perfectionné. Si une nouvelle organisation du crédit pouvait favoriser ce mouvement, tout nous porte à croire que, malgré l'esprit routinier du paysan, l'association s'étendrait bientôt à des objets de plus en plus importants: c'est que nécessité fait loi! Mais l'association agricole, si elle veut réaliser tous les avantages de la grande propriété et lutter contre elle,

doit absolument appliquer à la culture nos connaissances sur les assolements, les irrigations, l'élevage du bétail, les prairies artificielles, les abris, les constructions rurales, etc... Or, pour cela il faut que les parcelles de terre soient réunies en un domaine plus ou moins vaste, c'est-à-dire que la petite propriété morcelée fasse place à la propriété collective.

Alors disparaît, il est vrai, ce désir de possession exclusive et de libre et absolue disposition que l'on dit être si profondément inné au cœur du paysan français et que Michelet a cherché à poétiser en l'appelant «le mariage mystique de l'homme et de la terre»; mais devant la loi impérieuse de la nécessité, le paysan français finira par oublier cette utopie; il se trouvera heureux, somme toute, d'avoir troqué son vain titre de propriétaire exclusif et son droit de jouissance égoïste et solitaire, contre l'avantage d'être le co-propriétaire d'un sol dont les produits auront vingtuple avec un travail vingt fois moins pénible.

Il nous est donc permis de poser ce dilemme:

Ou bien le paysan français triomphera de la nouvelle féodalité terrienne qui se constitue, et alors il faut qu'il accepte l'association agricole et par suite la propriété collective;

Ou bien il ne triomphera pas de cette féodalité, il retombera dans le salariat agricole, et alors la concentration de la propriété foncière en quelques mains peu nombreuses, amènera tôt ou tard, en France, comme en Angleterre, comme en Allemagne, une révolution sociale d'où sortiront l'association agricole et la propriété collective».

Je terminerai cet exposé statistique par quelques faits se rattachant à la situation en Suisse.

«Dans la partie allemande du canton de Berne, qui compte environ 350.000 habitants, et dont la population, il n'y a que 20 ans, avait une si grande réputation d'aisance et de prospérité, les documents officiels établissent qu'il y a eu en 4 ans 8.390 ventes aux enchères, savoir: en 1864, 1230, - en 1865, 1830, - en 1866, 2139, - en 1867, 3141. En 1857 il y avait eu 735 faillites; en 1867, on en a compté 1341, presque le double! Dans les onze années de 1857 à 67 le nombre total des faillites a été de 7789; l'année 1868 a ajouté à cette somme un nouveau contingent de 3991 faillites; et pendant l'an de grâce 1869, jusqu'au 13 novembre, les faillites ont déjà atteint le chiffre de 4935! Cela montre que dans ce petit endroit béni, la classe moyenne se voit chaque année expropriée et dépouillée par le capital, d'après une progression qui croît, non pas en raison arithmétique, mais en raison géométrique. Ainsi ce canton dernièrement encore réputé si riche et si prospère, comptait en 1868 le nombre effrayant de 36.000 faillis, de 36.000 citoyens appartenant à la classe rurale, déshonorés par la loi et frappés de mort civile, pour la plupart pères de famille. Qui pourrait compter en outre le nombre de ceux qui, pendant ce même laps de temps, ayant réussi à éviter le scandale de la faillite et des enchères publiques, ont abandonné sans tambour ni trompette l'ancien héritage de la famille pour aller vivre comme mercenaires dans des logements étrangers? - Et tout cela se passait pendant que les gros bonnets du pays créaient banque sur banque, soi-disant pour venir en aide aux agriculteurs et aux petits industriels, en réalité pour s'enrichir de leurs dépouilles.

La Suisse, qui possède dans plusieurs cantons, sur 100 familles 88 propriétaires, avait en 1873 une dette hypothécaire de 2.300 millions de francs, dont les intérêts se montaient à 106 millions».

(A suivre).

Adhémar SCHWITZGUEBEL.
